Assemblée du personnel enseignant de culture générale de l'EPSIC
du 22 septembre 2026

Résolution

Considérant que

a. face au retard pris dans la mise en œuvre du nouveau Plan d'études cadre fédéral (PEC) pour l'enseignement de la culture générale (eCG), la DGEP n'a pas pris en compte l'avis unanime de la Conférence cantonale des chef·fes de file de CG quant à la nécessité de reporter cette mise en œuvre ;

b. la mise en œuvre du PEC est en train de se faire sans consultation des files de CG ;

c. la direction de l'EPSIC exige désormais du corps enseignant de CG qu'il produise et mette à disposition de nouvelles séquences d'enseignement, sans lui dégager de temps pour effectuer ce travail supplémentaire ;

d. ce travail supplémentaire a, jusqu'ici, produit des documents disparates, redondants et globalement insatisfaisants sur le plan pédagogique ; les séquences produites demandent ainsi trop d'ajustements et tarissent le temps de travail du corps enseignant ;

e. lors de la Conférence sectorielle du corps enseignant (CCE) de CG de l'EPSIC du 22 avril 2026, demandée par le corps enseignant et présidée par le directeur, le directeur général-adjoint de la DGEP a répondu de manière identique au directeur : dans cette mise en œuvre, il faut expérimenter, essayer et construire au fur et à mesure ;

f. la demande du doyen pour l'eCG de lui remettre des travaux d'élèves « afin d'en conserver une trace » est inacceptable, car cela relève d'un contrôle hors normes et n'apporte aucun bénéfice pour le suivi des élèves ;

g. à plusieurs reprises, la CCE-CG de l'EPSIC s'est clairement prononcée pour un enseignement qui fasse travailler les élèves sur des supports de cours communs imprimés, ainsi que sur des ouvrages de référence comme les lois et le dictionnaire ;

h. la direction de l'EPSIC a, sans discussion, décidé que, depuis la rentrée 2026, il n'y a rien concernant l'eCG dans la liste d'achat de matériel des nouveaux élèves ;

i. les collections de classe de lois et de dictionnaires demandées par la CCE-CG ne se sont concrétisées, après des années d'attente, qu'en six dictionnaires par classe ;

j. ces circonstances créent de mauvaises conditions de travail ainsi que du stress supplémentaire parmi le corps enseignant, contraint de travailler dans un isolement relatif, avec un calendrier serré et sous la pression de la direction ;

le personnel enseignant de culture générale de l'EPSIC, réuni ce jour en assemblée générale, décide

1. d'exiger de la hiérarchie le respect de la liberté pédagogique et la cessation des injonctions de travail supplémentaire non reconnu ;
2. de demander à la direction la réalisation d'un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du nouveau PEC pour les classes de première année, dès la fin du premier semestre 2026-27, avant toute autre demande de création de cours ; ce bilan devra donner lieu à deux journées de coordination de la file pour permettre les ajustements pédagogiques et didactiques nécessaires ;
3. de demander à la direction, conformément à la Disposition d'application DGEP 167.5, la mise en place d'ateliers collectifs durant les semaines spéciales de juin 2027 pour que les enseignant·es puissent travailler sur les séquences d'enseignement pour la deuxième année AFP et CFC ;
4. d'exiger du DEF qu'il prenne en considération l'expertise pédagogique du corps enseignant dans l'élaboration du dispositif d'évaluation finale de l'eCG ;
5. d'exiger du DEF qu'il ouvre le dialogue avec le SVMEP-SUD, quant aux revendications formulées par la pétition cantonale des enseignant·es de CG, massivement signée ;
6. de donner mandat au SVMEP-SUD pour le représenter collectivement auprès de la hiérarchie et des autorités.

Résolution approuvée à l'unanimité.